

**RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DES RÈGLES
DE L'AGCS AU CONSEIL DU COMMERCE
DES SERVICES (2011)**

1. Depuis le rapport annuel présenté en 2010 au Conseil du commerce des services (document S/WPGR/20), le Groupe de travail des règles de l'AGCS a tenu cinq réunions formelles (le 24 novembre 2010, le 14 février, le 24 mars, le 22 juin et le 28 septembre 2011), ainsi que plusieurs réunions informelles ouvertes.¹

2. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Groupe de travail a continué d'engager des discussions ciblées sur les trois domaines des règles de l'AGCS, conformément à l'Annexe C de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005. À la suite de l'appel lancé lors de la réunion du Conseil général de décembre 2010 en faveur d'un engagement renouvelé dans tous les domaines du Programme de Doha pour le développement (PDD), le Groupe de travail a ouvert une phase intense de débats au cours du premier trimestre 2011. La Présidente du Groupe de travail des règles de l'AGCS a présenté un rapport de situation au Conseil du commerce des services en session extraordinaire, contenu dans le document S/WPGR/21 du 14 avril 2011. À la suite des "textes de Pâques" d'avril 2011, les Membres ont confirmé qu'ils étaient prêts à poursuivre les travaux sur les trois domaines des règles de l'AGCS. Les travaux menés sur chacun de ces domaines sont présentés ci-après.

**I. NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE D'URGENCE
(ARTICLE X)**

3. S'agissant des mesures de sauvegarde d'urgence (MSU), lors de la réunion de mars 2011, les Membres ont étudié plus avant la question des statistiques pouvant être utilisées dans le cadre de mesures de sauvegarde d'urgence concernant les services. La discussion a débuté par deux exposés présentés par des spécialistes du Secrétariat: le premier sur la disponibilité au niveau international de statistiques désagrégées sur les flux du commerce des services qui pourraient être pertinentes dans le contexte des sauvegardes; le second sur les types de statistiques utilisés dans les enquêtes en matière de sauvegardes dans le secteur des marchandises au titre de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC. L'objectif de ces deux exposés était d'ouvrir la voie à des contributions ultérieures des Membres sur leurs expériences au niveau national en matière de compilation et d'utilisation des statistiques concernant les services, et sur la façon dont les lacunes actuelles de ces statistiques pourraient être comblées. Néanmoins, pendant la période examinée par le présent rapport, aucun autre exposé sur les MSU, y compris sur les aspects statistiques, n'a été annoncé.

4. Lors du débat sur les statistiques en rapport avec les MSU, un certain nombre de questions conceptuelles ont resurgi, telles que la définition de la "branche d'activité nationale", les indicateurs et les critères de détermination d'un dommage grave, et le "lien de causalité" entre une augmentation du volume des importations de services et un dommage grave causé à la branche d'activité nationale. Il a

¹ Les comptes rendus des réunions formelles sont contenus dans les documents S/WPGR/M/71 à 75 et doivent être lus conjointement avec le présent rapport.

été convenu que le Secrétariat préparerait un guide pour aider les délégations à tirer profit de la richesse des informations contenues dans les communications des Membres, les notes du Secrétariat et les comptes rendus de réunions publiés depuis le lancement du Groupe de travail en 1995. Le guide devrait être prêt d'ici la fin de 2011.

II. NÉGOCIATIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS (ARTICLE XIII)

5. Depuis la fin de l'année 2010, le Groupe de travail a mené une série de discussions spécifiques sur l'importance générale des marchés publics dans le domaine des services pour l'économie et le développement, sur la base d'une proposition de l'Union européenne (document RD/SERV/23).² Pendant la période couverte par le présent rapport, le Groupe de travail a tenu trois discussions spécifiques: sur l'importance économique des marchés publics dans le domaine des services dans les pays développés et en développement (introduite par l'exposé d'un universitaire); sur les aspects relatifs aux services de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) et l'incidence de cet accord sur les marchés publics internationaux (précédée de l'exposé d'un spécialiste AMP du Secrétariat); et sur le partage des expériences nationales concernant la réforme et l'ouverture des marchés publics nationaux, ainsi que l'accès aux marchés publics étrangers.³ À la dernière session, quatre délégations ont présenté des exposés sur l'ouverture de leurs marchés publics nationaux/internes et l'accès de leurs fournisseurs aux marchés étrangers. Ces exposés complémentaires ont été jugés utiles.

6. Plusieurs propositions initiales pour les travaux à venir ont été formulées à la réunion du Groupe de travail des règles de l'AGCS du 28 septembre 2011, visant notamment à: mettre au point une typologie comparative des obstacles à l'accès aux marchés dans les transactions commerciales et les achats publics de services, selon les modes d'approvisionnement; examiner les services les plus pertinents dans le cadre des marchés publics internationaux; et améliorer la situation en termes de statistiques, notamment les données sur la participation des pays en développement aux marchés publics internationaux.

III. NÉGOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS (ARTICLE XV)

7. Dans le domaine des subventions, le Groupe de travail a tenu une discussion spécifique sur les informations fournies par les Membres concernant leurs programmes de subventions dans le cadre de l'échange de renseignements prescrit par l'article XV de l'AGCS. L'objectif était d'identifier les questions systémiques qui pourraient être pertinentes pour les négociations sur les disciplines multilatérales nécessaires.⁴ Cette session avait permis aux Membres de mieux comprendre le fonctionnement des subventions et leurs effets potentiels sur les échanges commerciaux, mais les délégations avaient toutefois reconnu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires. Les discussions se sont poursuivies sur la proposition de la Suisse de mettre en place des disciplines sur les subventions aux exportations (document JOB/SERV/36) et sur la communication des États-Unis contenant des questions adressées aux Membres sur des exemples concrets d'effets de distorsion des échanges (document S/WPGR/W/59).

² La proposition de l'UE datée du 24 septembre 2010 contient une série de thèmes concernant l'importance économique des marchés publics dans le domaine des services dans les pays développés et en développement, à étudier sur plusieurs mois.

³ Les trois sessions spécifiques du Groupe de travail ont eu lieu respectivement pendant les réunions formelles du 24 novembre 2010 (document S/WPGR/M/71) et du 14 février 2011 (document S/WPGR/M/72), et à la réunion informelle du 20 septembre 2011 (compte rendu en cours de publication).

⁴ Réunion du Groupe de travail des règles de l'AGCS du 24 novembre 2010, voir document S/WPGR/M/71. Depuis le lancement du programme de travail, 18 communications provenant de 44 Membres de l'OMC ont été reçues et distribuées dans le document JOB/SERV/1/Add.1-12.

8. Quant à la manière possible de faire avancer les travaux, certains Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient entamer des négociations en vue d'élaborer les disciplines multilatérales nécessaires pour éviter les effets de distorsion des échanges découlant des subventions. Dans une communication présentée par l'Inde, le Chili et le Mexique, il est proposé de mettre au point une feuille de route pour de prochaines discussions en ce sens (document JOB/SERV/37 du 24 janvier 2011). D'autres Membres ont soutenu qu'en l'absence d'éléments concrets indiquant l'existence de ces effets, les Membres devraient s'abstenir d'entamer des négociations en vue d'élaborer des disciplines. D'autres encore ont émis le point de vue selon lequel des travaux conceptuels et techniques utiles peuvent encore être réalisés avant de commencer des négociations sur de nouvelles disciplines. Globalement, il semble être largement admis qu'il serait souhaitable d'obtenir des renseignements plus nombreux et de meilleure qualité sur les effets de distorsion des échanges potentiels ou effectifs des subventions. Reste à savoir si un tel exercice visant à identifier des effets de distorsion devrait être entrepris avant que les Membres n'entament d'autres travaux techniques ou négociations.
